

COMMUNE DE CHAPAREILLAN
DEPARTEMENT DE L'ISERE ARRONDISSEMENT DE GRENOBLE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice	23
Présents	19
Votants	21

L'an deux mille vingt-deux, le 2 novembre, le Conseil Municipal de la Commune de CHAPAREILLAN dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Martine VENTURINI, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 octobre 2022

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 h 00 sous la présidence de Madame le Maire, Martine VENTURINI.

Présents : Martine VENTURINI, Valérie IMBAULT-HUART, Fabrice BLUMET, Emmanuelle GIOANETTI, Roland SOCQUET-CLERC, Valérie SACLIER, Gilles FORTE, Sylvie THOME, Annalisa DEFILIPPI, Gisèle MOTTA, Yann LIMOUSIN, Stéphane ROCHE, Valérie SEYSSEL, Franck SOMMÉ, Christopher DUMAS, Olivier BOURQUARD, Bruno BERLIOZ, Nathalie UCHET, René PORTAY.

Absents et Excusés : Malika MANCEAU, Suan HIRSCH, Jean MIELLET (pouvoir à Bruno BERLIOZ), Anne MORRIS (pouvoir à Olivier BOURQUARD).

OBJET : BUDGET COMMUNAL - DECISION MODIFICATIVE N° 2
55- 02/11/2022

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Gilles FORTE, 6^{ème} adjoint.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

ADOPTE la décision modificative suivante du budget communal :

INVESTISSEMENT

RECETTES	DEPENSES
<i>Chapitre 024 – PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS (+ 15 600,00)</i>	<i>Chapitre 20 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (+ 10 000,00)</i> 202 Frais, documents d'urbanisme : + 10 000,00 <i>Chapitre 204 – SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES (+ 5 600,00)</i> 20422 bâtiments et installations (personnes de droit privé) : + 5 600,00
TOTAL : + 15 600,00	+ 15 600,00

Le conseil municipal adopte à 17 voix pour, 4 abstentions Bruno BERLIOZ (porteur du pouvoir de Jean MIELLET), Olivier BOURQUARD (porteur du pouvoir d'Anne MORRIS)

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME

Martine VENTURINI
Maire



Affiché le : **8 NOV. 2022**